

Caisse de pensions de la Caisse de compensation des arts et métiers suisses (CC 105)

La fondation de prévoyance proparis a été fondée en 1957 par l’Union suisse des arts et métiers usam dans le but d’offrir aux petites et moyennes entreprises un accès simple à la prévoyance professionnelle. Aujourd’hui, proparis regroupe douze œuvres de prévoyance de différentes organisations professionnelles et associations de PME.

Fondée en 1947, la Caisse de compensation des arts et métiers suisses (CC 105) offre à ses associations professionnelles la possibilité de s’affilier à l’AVS et à la caisse de pensions. En tant qu’œuvre de prévoyance de proparis, la caisse de pensions de la CC 105 dispose d’une connaissance sectorielle incomparable au profit de ses entreprises membres et personnes indépendantes affiliées. La caisse de pensions de la CC 105 couvre la prévoyance professionnelle obligatoire et éventuellement la prévoyance étendue, selon les besoins, de façon simple et avantageuse. Les

risques actuariels vieillesse, décès et invalidité de la caisse de pensions de la CC 105 sont intégralement financés et font l’objet de réserves.

Jusqu’à fin 2025, environ 40 % de la fortune était réassurée auprès d’un pool d’assureurs vie suisses, sans risque de placement, mais avec une rémunération garantie. A partir de 2026, la responsabilité globale des placements et de la gestion incombera à la caisse de pensions de la CC 105. Grâce à des réserves de fluctuation de valeurs entièrement constituées et à un degré de couverture stable, la sécurité et donc la fiabilité sont prioritaires, même dans des phases de marché volatiles. Pour votre entreprise, cela se traduit par des coûts prévisibles, moins de risques d’assainissement et une tranquillité financière à long terme. Vos collaborateurs et collaboratrices bénéficient également d’une prévoyance durable garantie et dépourvue de risques cachés.

22.1

Assurés actifs, par rente de vieillesse¹

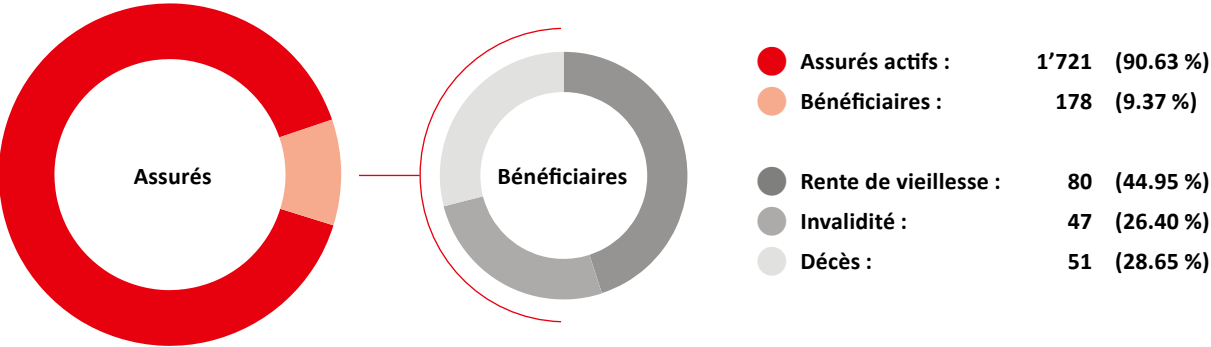
8.0 %

Rendement net sur le total du bilan

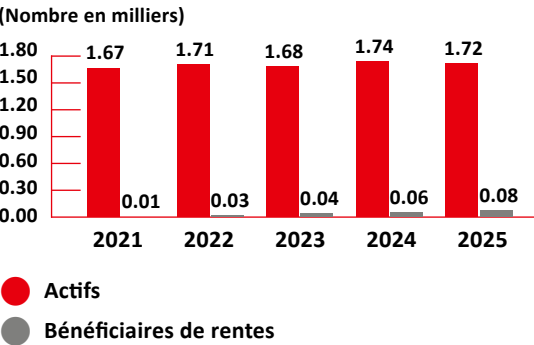
350

Entreprises

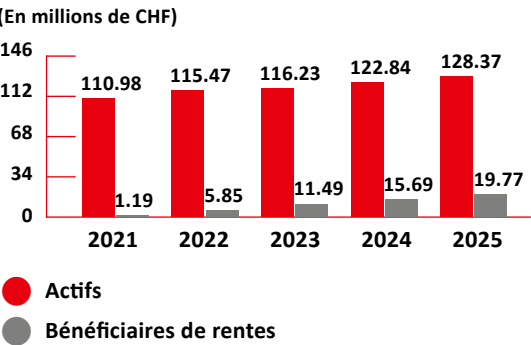
Structure des groupes d’assurés et de bénéficiaires²



Structure actifs/ bénéficiaires de rentes³

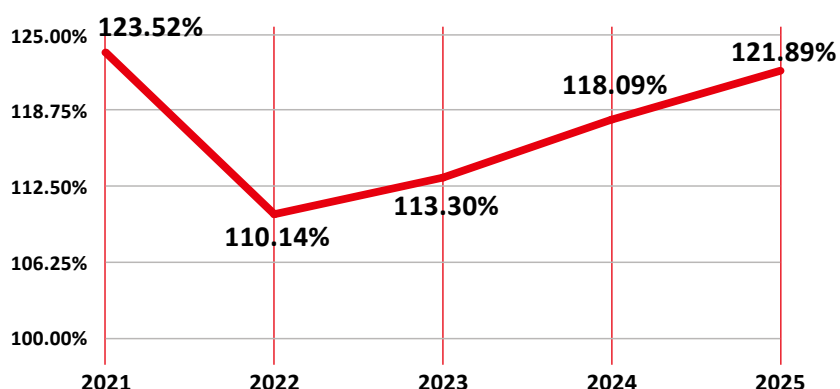


Capital de prévoyance des actifs/ des bénéficiaires de rentes³



¹ ne comprend que les rentes de vieillesse autonomes, sans les rentes pour enfants et les rentes d’orphelins
² le total des bénéficiaires de prestations (rentes de vieillesse autonomes, invalidité et décès) comprend également les rentes pour enfants et les rentes d’orphelins
³ ne comprend que les engagements liés aux rentes gérées de manière autonome

Degré de couverture au 31.12.

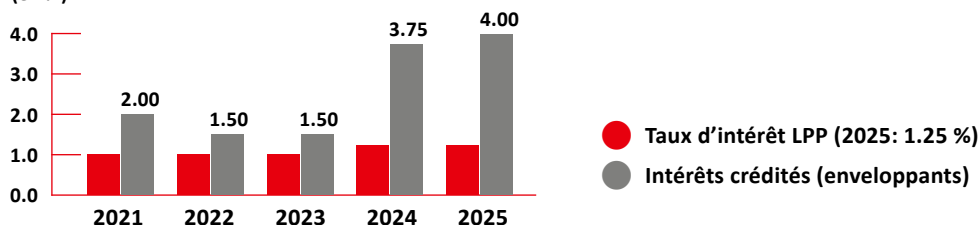


100 %

Degré de formation des réserves pour fluctuations de valeurs cibles

Taux d'intérêt LPP/ Intérêts crédités

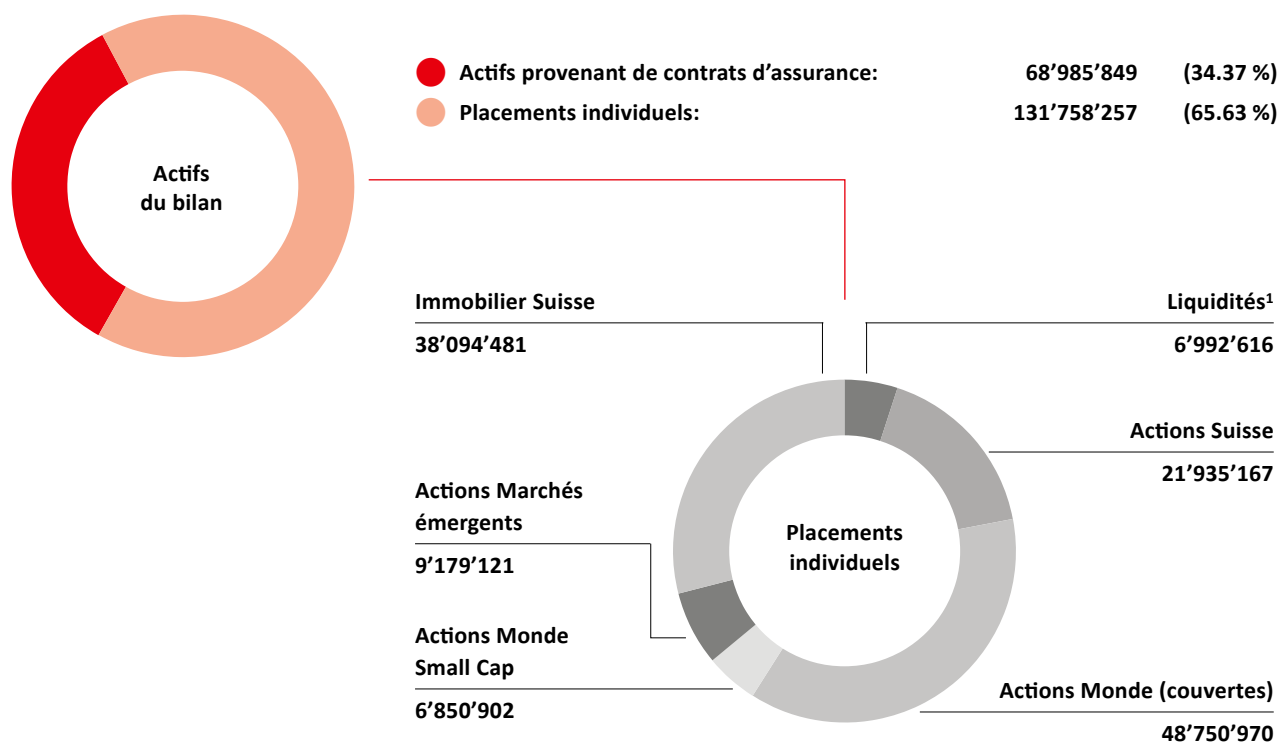
(en %)



● Taux d'intérêt LPP (2025: 1.25 %)

● Intérêts crédités (enveloppants)

Actifs du bilan en CHF 200'744'106

¹ y compris trésorerie et équivalents de trésorerie, créances/prêts, actifs transitoires et autres placements